

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 Mai 2021

133X21

OUVERTURE D'ACTIVITÉS IDÉETHÈQUE ET CRÉATION DES TARIFS

Dans le cadre du développement de l'action culturelle, de loisirs et d'apprentissage, la ville va développer diverses activités au sein de l'idéethèque. Aussi, pour permettre l'organisation administrative de ces activités, et notamment la perception des recettes correspondantes, le Conseil Municipal propose les modalités de tarifications d'accès aux activités de l'idéethèque, ainsi que sur les tarifs eux mêmes, applicables à compter du 1^{er} septembre 2021.

Il est précisé que ces tarifs seront appliqués aux activités du Centre d'Animations et de Loisirs Municipal (CALM) à compter du 1^{er} septembre 2021, dans l'attente de l'ouverture de l'idéethèque. A compter de celle-ci, les activités du CALM deviendront directement activités Idéethèque.

Il est proposé de mettre en place 5 tarifs différents :

- Un tarif à 5€ de l'heure pour des activités ne nécessitant ni matériel, ni fournitures pour les salles d'activités ou la capacité est supérieure à 10 personnes (exemples : Yoga, Pilate, cours de langue, enseignement général...).

Ce tarif vaut également pour les activités en accès libre de l'espace numérique (IDGeek)

- Un tarif à 6€ de l'heure pour des activités ne nécessitant ni matériel, ni fournitures pour les salles d'activités ou la capacité est égale ou inférieure à 10 personnes (exemples : cours de langue, enseignement général...)

- Un tarif à 10€ de l'heure pour des activités nécessitant du matériel ou des fournitures non périssables (exemples : couture, loisirs créatifs, modelage...)

- Un tarif à 15€ de l'heure pour des activités nécessitant du matériel ou des fournitures périssables (exemples : cuisine...)

- Un tarif de 10€ les 30 minutes pour les activités de réalité virtuelle, en accès limité et sur inscription, de l'IDGeek.

Inscription et paiement s'effectueront en ligne. Il est proposé la mise en place de frais d'inscription à l'activité au tarif de : 1€

Par ailleurs, il est précisé que certaines activités puissent être annulées en fonction du nombre d'inscrits comme mentionné ci-dessous :

- Annulation possible des activités à 5€ de l'heure à moins de 5 inscrits (hors IDGeek)

- Annulation possible des activités à 6€ de l'heure à moins de 5 inscrits

- Annulation possible des activités à 10€ de l'heure à moins de 3 inscrits

- Annulation possible des activités à 15€ de l'heure à moins de 4 inscrits

De ce fait, dans le cas d'annulation d'activités en raison du nombre d'inscrits et pour faciliter le remboursement aux usagers, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le régisseur des recettes idéethèque à procéder directement aux remboursements par virement bancaire des usagers qui auraient réglés ces mêmes activités.

Les remboursements pour cause d'annulation du cours par manque d'inscrits figureront dans les bordereaux de recettes de l'idéethèque.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé :

Vu l'avis favorable de la Commission Animation du Territoire

- APPROUVE la création d'activités idéethèque

- ADOPTE les tarifs des activités idéethèque

- APPROUVE la mise en application de ces tarifs aux activités du CALM à compter du 1^{er} septembre 2021

- AUTORISE le régisseur des recettes à procéder au remboursement des usagers dans le cas d'annulations d'activités dues au manque d'inscrit

- PRÉCISE que la délibération prendra effet au 1^{er} septembre 2021

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 29 - M. AMARO - FIORILE REYNAUD - CABRAS – DELAVEAU -
SCAMARONI – GORLIER LACROIX ne participent pas au vote

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 27 Mai 2021
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

JEAN-MARC LEONETTI